

RAPPORT DE PROGRÈS DE L'ÉCOLE 2021-2022 SUR L'ÉDUCATION ET L'ÉQUITÉ

---

# Questions fréquemment posées (QFP)(FAQ)

# Questions fréquemment posées

---

## Qu'est-ce que le Rapport de progrès scolaire sur l'éducation et l'équité (RPÉÉS)(SPREE) ?

SPREE est le rapport du district scolaire de Philadelphie sur les performances et les progrès des écoles au fil du temps. Il donne des renseignements sur les performances des écoles - et des groupes d'élèves au sein des écoles - au regard des [objectifs et les contrôles de protection](#) du Conseil de l'éducation.

Il compare également les performances des écoles aux objectifs que l'État a établis pour les performances scolaires.

## En quoi SPREE diffère-t-il pour l'année scolaire 2021-2022 ?

Pour l'année scolaire 2021-2022, le district produit le "SPREE". Parce qu'il s'agit de la première publication du rapport standard, et que cela représente la première année pour laquelle nous disposons de données complètes depuis le début de la pandémie de COVID-19, il inclut des données sur les performances des écoles. Dans les années

prochaines, le SPREE évaluera aussi l'évolution des performances par rapport à l'année précédente.

Le rapport SPREE 2021-2022 est différent du "SPREE Lite" que le district a produit en 2020-2021 car de nombreuses mesures ne sont pas disponibles pour les raisons suivantes :

- Les changements dans les conditions de participation aux évaluations de l'État en raison de la pandémie de COVID-19.
- Les données qui n'étaient pas encore collectées pour le district ou les écoles à charte (par exemple, la participation aux activités parascolaires).
- Les données que les écoles à charte n'étaient pas historiquement invitées à rassembler ou à communiquer (par exemple, le pourcentage d'élèves participant aux arts visuels ou aux arts du spectacle).

Malgré le fait que SPREE de cette année soit plus complet que SPREE Lite, il est différent de la façon dont il sera présenté dans le futur. SPREE de cette année diffère de SPREE complet sur les points suivants :

- Aucune performance de l'année précédente ou comparaison d'une année sur l'autre ne sera effectuée, et les rapports ne comprendront donc pas d'informations sur l'amélioration des écoles au fil du temps.
- Du fait de l'absence de comparaisons d'une année sur l'autre, les écoles ne recevront qu'un niveau global de 1, 3 ou 5.
- Le SPREE n'inclura pas de données de développement dans les domaines de

la lecture et des arts de la langue anglaise (ELA), des mathématiques et des sciences, ou des progrès des apprenants anglais vers la compétence en langue anglaise. Cela s'explique par le fait que ces mesures intègrent les résultats des élèves aux évaluations de l'État au cours de l'année scolaire 2020-2021, lorsque peu d'élèves ont passé les évaluations de l'État.

- Afin d'aider les utilisateurs à se concentrer sur les mesures clés, le SPREE 2021-2022 n'affichera pas les données de certaines mesures informatives (par exemple, les performances des évaluations en lecture et en mathématiques au cours de l'année).

### **Que sont les objectifs et les contrôles de protection du conseil scolaire ?**

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, le Conseil de l'éducation a établi cinq objectifs liés aux performances des élèves et quatre contrôles de protection qui décrivent les conditions nécessaires à la réussite des élèves.

Les cinq objectifs sont axés sur :

- 1) Performance en lecture dans les classes de 3e à la 8e année
- 2) Les résultats en lecture en 3e année
- 3) Résultats en mathématiques de la 3e à la 8e année
- 4) Performance en algèbre, biologie et littérature en 11e année.
- 5) Préparation à l'industrie pour les élèves de l'enseignement technique et professionnel (ETP) (CTE).

Les quatre contrôles de protection se concentrent sur :

- 1) Des écoles accueillantes et solidaires
- 2) Des expériences scolaires enrichissantes et bien équilibrées
- 3) Le partenariat avec les parents et les membres de la famille
- 4) La lutte contre les pratiques racistes

Le Conseil a déterminé des objectifs de performance pour ces mesures d'ici l'année scolaire 2025-2026. Le Conseil a aussi établi des cibles annuelles pour les objectifs et les contrôles de protection afin de suivre les progrès vers les cibles de 2025-2026, et surveille les progrès sur ces mesures tout au long de l'année scolaire.

Le SPREE évalue les performances d'une école en fonction de ces objectifs annuels locaux pour l'année scolaire considérée.

### **Comment le SPREE diffère-t-il du rapport de progrès scolaire (RPS)(SPR) ?**

Le SPR était le précédent outil du district scolaire de Philadelphie pour comprendre les performances des écoles et a été produit pour les années scolaires 2012-2013 à 2018-2019. Un rapport de fin d'année pour 2019-2020, qui incluait certaines mesures du SPR, a été publié pour 2019-2020 en raison des impacts de la pandémie de COVID-19.

Le SPR a mesuré la performance sur des paramètres clés alignés sur le précédent plan d'action 2.0 du surintendant. Alors que de nombreux paramètres du SPR sont inclus dans le SPREE, ce dernier mesure la performance par rapport à des valeurs cibles annuelles alignées sur les objectifs et les contrôles de protection du Conseil, ainsi que les progrès réalisés à cet égard. Le SPREE intègre aussi de manière plus explicite des mesures d'équité - et inclut des répartitions par

groupe d'élèves - alors que le SPR comprenait des mesures et des scores uniquement liés aux performances de l'école.

De plus, le SPREE comporte beaucoup plus de mesures non notées pour fournir un contexte sur les performances des élèves et de l'école, tout en restant centré sur les mesures alignées sur les objectifs locaux et de l'État.

### **Comment les écoles performant-elles les unes par rapport aux autres sur le SPREE ?**

Le SPREE se concentre sur les résultats d'une école particulière par rapport aux objectifs annuels de performance des élèves par rapport aux objectifs locaux et nationaux. Ces buts annuels augmentent généralement avec le temps. Le SPREE se concentre aussi sur l'évolution de la performance d'une école par rapport à l'année précédente et sur la performance d'une école pour les différents groupes d'élèves qu'elle sert. Le SPREE ne se concentre pas sur les performances des écoles les unes par rapport aux autres.

### **Comment SPREE prend-il en compte les élèves qui apprennent l'anglais ou les élèves qui bénéficient de services d'éducation spécialisée ?**

De nombreuses mesures de SPREE sont affichées séparément pour les groupes d'élèves, notamment les élèves apprenant l'anglais et ceux bénéficiant de services d'éducation spécialisée. Pour ces mesures, l'école a le même objectif pour tous les groupes d'élèves - c'est-à-dire que la performance de l'école est censée atteindre les mêmes niveaux pour les différents groupes d'élèves qu'elle sert.

La plupart du temps, le SPREE comprend également une évaluation globale de la

performance de l'école pour chaque groupe d'élèves desservi. Cette note permet de savoir si l'école atteint ses objectifs et s'améliore pour tous les groupes d'élèves qu'elle sert.

### **Comment le taux de graduation tient-il compte des élèves qui bénéficient de services d'éducation spécialisée jusqu'à l'âge de 21 ans ?**

Le taux de graduation de la cohorte de quatre ans comprend tous les élèves qui sont entrés au lycée au cours de l'année de la cohorte (pour le rapport 2021-2022, les élèves qui sont entrés pour la première fois en neuvième année au cours de l'année scolaire 2018-2019). Les élèves qui bénéficient de services d'éducation spécialisée jusqu'à l'âge de 21 ans sont inclus dans ce taux -- conformément aux directives fédérales et étatiques relatives au mode de calcul des taux d'obtention de diplôme.

Les élèves bénéficiant de services d'éducation spéciale qui sont éligibles pour rester inscrits jusqu'à l'âge de 21 ans seront inclus en tant qu'élèves "continus" (c'est-à-dire les élèves qui n'ont pas obtenu leur diplôme et sont toujours inscrits dans l'école).

### **Le SPREE comprend-il les élèves qui sont inscrits dans des programmes d'éducation alternative ?**

Les élèves des programmes d'éducation alternative - programmes destinés aux jeunes non scolarisés, aux élèves qui présentent un risque important d'abandonner l'école et aux élèves faisant l'objet d'un transfert disciplinaire ou d'une expulsion - sont exclus du calcul de tous les paramètres et ne comptent pas dans les performances de leur école de quartier.

Les performances de chaque programme alternatif sont indiquées dans [les rapports](#)

[d'avancement de l'éducation alternative \(AEPR\)](#) publiés chaque année.

### Comment SPREE est-il noté ?

Pour chaque paramètre de SPREE, l'école reçoit l'une des quatre notes suivantes :

- **Atteinte et amélioration (bleu)** - atteinte de l'objectif de performance de l'année en cours et amélioration par rapport à la performance de l'année précédente.
  - Une école qui atteint déjà l'objectif 2025-2026 pour un paramètre reçoit l'étiquette " Atteint l'objectif 2026 ", affichée en bleu, quelle que soit l'amélioration par rapport à l'année précédente.
  - Une école qui ne dispose pas d'informations pour l'année précédente mais qui atteint l'objectif de l'année en cours reçoit l'étiquette "Atteint", affichée en bleu.
- **Atteinte mais ne s'améliore pas (vert)** - atteint l'objectif de performance de l'année en cours mais ne s'améliore pas par rapport à la performance de l'année précédente.
- **Non atteinte mais en amélioration (jaune)** - n'atteint pas encore l'objectif de performance de l'année en cours, mais s'améliore par rapport à la performance de l'année précédente.
  - Une école qui ne possède pas les informations de l'année précédente et qui n'atteint pas l'objectif de l'année en cours reçoit l'étiquette " Non atteinte ", affichée en jaune.
- Non atteinte et non améliorée (rouge) - n'atteint pas l'objectif de performance de l'année en cours et ne s'améliore

pas par rapport à la performance de l'année précédente.

Les objectifs annuels sont cohérents dans toutes les écoles et ont été fixés pour chaque année jusqu'en 2025-2026 ; des détails sur chacun de ces objectifs sont disponibles dans le guide de l'utilisateur SPREE et sur [la page Web SPREE du district.](#)

### Que signifie l'amélioration d'une mesure ?

- Pour être considérée comme " en amélioration ", une école doit répondre à l'un des critères suivants.
- Améliorer d'au moins 2 points de pourcentage pour les mesures basées sur le pourcentage (comme les test de PSSA ou le taux de diplomation), qui sont sur une échelle de 0,0 % à 100,0 %.
- Améliorer d'au moins 0,1 point pour les sondages métriques, qui sont sur une échelle de 0,0 à 10,0 %.
- Améliorer d'au moins 1 catégorie pour les mesures de l'AGI du PVAAS. Comme expliqué plus loin dans ces QFP, les catégories d'AGI PVAAS sont -2,00 et moins, -1,99 à -1,00, -1,00 à +1,00, +1,00 à +1,99, et +2,00 et plus.

### Pourquoi les données sur l'amélioration d'une école ne sont-elles pas disponibles ?

Il est possible que les données sur l'amélioration d'une école ne soient pas disponibles pour plusieurs raisons, notamment :

- Les mesures n'ont pas pu être calculées pour l'année précédente en raison de circonstances spécifiques, comme des ajustements liés au COVID ou des fermetures d'écoles.

- Un petit nombre d'élèves était éligible pour la mesure l'année précédente (par exemple, une école qui comptait 15 apprenants anglais l'année précédente n'aurait pas reçu de score pour le développement du test ACCESS ou pour l'une des mesures du groupe des apprenants anglais).
- Les écoles n'étaient pas ouvertes ou n'étaient pas éligibles pour un rapport SPREE l'année précédente.
- Les écoles ne proposaient pas le programme ou le cours spécifique nécessaire à la métrique (par exemple, l'enseignement professionnel et technique).
- Les écoles à charte ont choisi de participer au SPREE pour la première fois.

*Pour les rapports SPREE 2021-2022 - Nous ne comparons pas les performances aux valeurs présentées dans le rapport SPREE Lite 2020-2021, par conséquent l'amélioration n'est pas incluse pour aucun des paramètres du rapport SPREE 2021-2022.*

### **Comment les écoles sont-elles notées lorsque les données de l'année précédente ne sont pas disponibles ?**

Dans le cas où les données de l'année précédente ne sont pas disponibles pour un paramètre, l'école reçoit la mention "atteinte" ou "non atteinte", selon que l'école ou le groupe d'élèves atteint ou non l'objectif de performance de l'année en cours pour ce paramètre.

Même si cela ne s'applique pas au rapport SPREE 2021-22, pour une année de référence pour laquelle des données d'amélioration sont disponibles mais peut-être pas pour tous les paramètres, le niveau global est basé sur le nombre de paramètres pour

lesquels une école s'améliore par rapport au nombre de paramètres pour lesquels elle dispose de données d'amélioration. Ainsi, une école qui ne dispose pas des données de l'année précédente pour un paramètre spécifique utilisera un nombre différent de paramètres pour calculer le pourcentage d'amélioration de l'école.

### **Que reflète le "niveau" de mon école ?**

Le niveau d'une école reflète le pourcentage de paramètres pour lesquels l'école a atteint l'objectif annuel et le pourcentage de paramètres pour lesquels l'école s'améliore (indépendamment du fait que l'école atteigne ou non son objectif). En fonction de ces valeurs, une école est classée dans l'un des six niveaux suivants :

- **Niveau 1** - atteint au moins 67% des cibles et, lorsque des données d'amélioration sont disponibles, s'améliore pour au moins 50% des cibles.
- **Niveau 2** - atteint au moins 67 % des objectifs mais s'améliore pour moins de 50 % des objectifs (ce niveau n'est pas utilisé lorsque les données d'amélioration ne sont pas disponibles).
- **Niveau 3** - atteint 34-66 % des cibles et, lorsque des données d'amélioration sont disponibles, s'améliore pour au moins 50 % des cibles.
- **Niveau 4** - atteint 34-66% des cibles mais s'améliore pour moins de 50% des cibles (ce niveau n'est pas utilisé lorsque les données d'amélioration ne sont pas disponibles).
- **Niveau 5** - atteint de 0 à 33 % des objectifs et, lorsque des données d'amélioration sont disponibles, s'améliore pour au moins 50 % des objectifs.

**Niveau 6** - atteint 0-33 % des cibles mais s'améliore pour moins de 50 % des cibles (ce niveau n'est pas utilisé quand les données d'amélioration ne sont pas disponibles.

*En ce qui concerne les rapports SPREE 2021-2022 - seuls les niveaux 1, 3 et 5 ont été calculés en raison de l'exclusion des données des années précédentes.*

### **Comment les objectifs pour chacune des mesures ont-ils été fixés ?**

Pour les mesures qui sont basées sur les objectifs et les contrôles de protection (par exemple, les taux de compétence de PSSA), les cibles métriques sont les mêmes que celles qui sont prises en compte chaque année par le Conseil de l'éducation.

En ce qui concerne les mesures qui sont alignées sur les objectifs et les contrôles de protection de l'État (par exemple, les taux d'obtention de diplôme), les objectifs annuels de l'État - ou les objectifs annuels créés par le district qui mettent les performances du district sur la voie des objectifs de l'État pour 2030 - ont été utilisés.

### **Existe-t-il plus d'informations sur la façon dont chaque mesure est calculée ?**

En plus des définitions des indicateurs fournies dans le guide de l'utilisateur de SPREE, les règles de gestion publiques pour chaque calcul sont disponibles sur [la page Web SPREE](#) du district. Ces règles sont destinées à fournir une vue d'ensemble de haut niveau de ce qui entre dans chaque mesure, y compris la source des données, quels élèves sont inclus dans le calcul et quelles écoles sont éligibles pour une mesure.

### **Pourquoi les scores métriques du SPREE pourraient-ils différer d'informations similaires partagées ailleurs ?**

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles SPREE peut afficher des informations différentes par rapport à d'autres sources, y compris

- **L'échantillon** - SPREE reflète parfois un échantillon d'élèves différent de celui d'autres sources de données, telles que l'indice Future Ready (FRI) du ministère de l'Éducation de la Pennsylvanie ou le système d'information interne d'une école. Par exemple, les paramètres du PSSA sur le SPREE reflètent les performances des élèves qui étaient inscrits pendant une année scolaire complète ; cependant, une école individuelle peut être en mesure de voir les résultats de tous les élèves qui ont été évalués dans l'établissement, quelle que soit la durée de leur inscription dans l'école.
- **Durée** - D'autres sources peuvent examiner une période différente de celle de SPREE. Par exemple, le taux d'admission affiché sur le SPREE 2021-2022 reflète l'inscription à l'automne 2022 des élèves qui ont obtenu leur diplôme en 2021-2022. Cependant, le taux d'admission affiché sur le FRI est " décalé " d'une année - c'est-à-dire que le taux d'admission sur le FRI 2021-2022 reflète l'inscription des étudiants qui ont obtenu leur diplôme en 2020-2021.
- **Définition** - Les métriques sur le SPREE peuvent être calculées de manière légèrement différente des métriques similaires disponibles ailleurs. Par exemple, la métrique de l'assiduité sur le SPREE reflète le pourcentage d'élèves présents un certain pourcentage de jours (par exemple, 95 % ou plus des jours d'enseignement), tandis qu'un calcul



d'assiduité affiché par un organisme partenaire peut refléter un autre calcul, comme la présence quotidienne moyenne.

### **Pourquoi certaines écoles ont-elles deux SPREE ?**

Parce que les objectifs du Conseil de l'éducation sont spécifiques à des niveaux scolaires particuliers, SPREE évalue les résultats des élèves pour des groupes de niveaux spécifiques. Par conséquent, les écoles desservant à la fois les niveaux inférieur et secondaire et de lycée reçoivent des rapports distincts pour chaque niveau scolaire afin que les résultats des élèves puissent être évalués séparément. Par exemple, une école qui accueille des élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> année recevra un rapport pour l'école moyenne (pour les classes 5-8) et un rapport pour le lycée (pour les classes 9-12).

### **Pourquoi certaines écoles n'ont-elles pas de SPREE ?**

Les écoles d'enseignement alternatif, les écoles qui ne desservent qu'un seul niveau scolaire au sein d'une configuration de niveaux, et les écoles à charte en situation de non-renouvellement ne reçoivent pas de SPREE. Par exemple, l'école à charte YouthBuild Philadelphia remplissait toutes les conditions pour recevoir SPREE mais n'était pas éligible en raison de sa portée limitée (12<sup>e</sup> année seulement) et de son unique modèle scolaire.

En plus, toutes les écoles à charte ne choisissent pas de participer au SPREE.

### **Pourquoi n'y a-t-il pas de données 2021-22 pour les écoles à charte ?**

La version initiale de SPREE pour 2021-2022 ne comprend pas de rapports pour les écoles à charte car les données du département de l'éducation de Pennsylvanie (DÉE) (PDE) ont été retardées. Quand les données des écoles à charte seront communiquées par le DÉP au district, les rapports des écoles à charte seront générés et publiés sur le site Web du district.

### **Quelles écoles à charte ont participé ?**

La publication de cette année comprend environ 99 % de toutes les écoles à charte admissibles qui fonctionneront en 2021-2022 - ou toutes les écoles à charte admissibles sauf une. Les participants des écoles à charte apprécient de pouvoir comparer les progrès de toutes les écoles de la ville et apprécient la vision globale des performances et des progrès des écoles que reflète le rapport SPREE.

### **Comment SPREE reflète-t-il l'engagement du district envers l'équité ?**

SPREE centre l'équité de plusieurs façons :

- **Performance de l'école au niveau de la métrique** pour chaque groupe d'élèves servis.
  - SPREE contient des informations sur les performances et l'amélioration d'une école pour chaque mesure, désagrégé par groupe d'élèves - par exemple, les résultats de l'école à l'évaluation de l'état de lecture pour les élèves bénéficiant de services d'éducation spécialisée.
- **De nouvelles mesures d'accès et d'opportunité** - Plusieurs mesures du SPREE examinent spécifiquement si différents groupes d'élèves au sein d'une école ont des opportunités similaires - par exemple, un accès similaire aux cours avancés.



- **Classement au niveau de l'école pour les groupes d'élèves** - En plus de fournir un niveau à l'échelle de l'école basé sur les performances et l'amélioration, SPREE affecte un niveau distinct basé sur les performances et l'amélioration de l'école pour chaque groupe d'élèves.

Ensemble, ces composantes du SPREE permettent de savoir si une école réussit à servir tous ses élèves.

### **Comment sont notés les paramètres basés sur le sondage ?**

SPREE contient trois paramètres de sondage notés qui utilisent les données des sondages 2021-2022 des parents et tuteurs, des élèves et des enseignants à l'échelle du district :

1. Score d'instruction (intègre les réponses des parents/tuteurs, des élèves et des enseignants)
2. Score de climat (intégrant les réponses des parents/tuteurs, des élèves et des enseignants)
3. Score des relations avec l'école, intégrant les réponses des parents/tuteurs.

Pour les mesures du sondage, une école ne reçoit aucun score si elle n'atteint pas les seuils de participation minimum.

En ce qui concerne les scores relatifs à l'enseignement et au climat, une école doit atteindre les seuils de participation pour au moins deux des trois groupes de répondants pertinents (élèves, parents/tuteurs et enseignants). Afin d'atteindre un seuil de participation, il doit y avoir au moins 5 répondants dans le groupe de répondants, et le taux de participation minimum doit être atteint, comme suit :

- Un minimum de 25 % pour les enseignants et les élèves (de la 3e à la 12e année) et
- Un minimum de 10 % pour les foyers.

Par exemple, la participation des élèves est de 25 pour une école qui accueille 100 élèves de la 3e à la 12e année, et de 150 pour une école qui accueille 600 élèves de la 3e à la 12e année.

En ce qui concerne le score des relations avec l'école, il n'y a qu'un seul groupe de répondants pertinent : les parents/tuteurs. Une école doit avoir au moins 5 réponses de parents/tuteurs, représentant au moins 10% des foyers, pour atteindre le seuil.

Si une école atteint les seuils de participation, elle reçoit un "score global du thème" sur une échelle de 0,0 à 10,0. Le fait d'atteindre le seuil de participation minimum ne garantit pas qu'une école reçoive la note "Atteint" pour ces paramètres.

Plus d'informations sur les seuils et la notation sont disponibles dans [le rapport technique](#).

### **Quelles questions sont incluses dans les paramètres du sondage.**

[Le Bureau de la recherche et de l'évaluation](#) (ORE) développe les paramètres du sondage et administre [le sondage à l'échelle du district](#). Les questions spécifiques incluses dans une mesure peuvent changer au fil du temps, mais une copie du sondage de chaque année est disponible sur [le site Web](#) du BRÉ (ORE). De plus amples informations sur les sondages, y compris les réponses aux questions individuelles, sont disponibles en [ligne](#).

### **Que mesurent les valeurs AGI PVAAS, et comment ces mesures sont-elles évaluées ?**

Les mesures de l'AGI PVAAS mesurent le développement des élèves d'une année à l'autre, qu'ils soient entrés dans l'année scolaire au niveau de leur classe, en dessous ou au-dessus. Le développement des élèves est calculé pour les classes 4-8 et le lycée en utilisant leur performance de l'année précédente et de l'année en cours sur les évaluations de l'État (les tests de PSSA et Keystones).

Le ministère de l'Éducation de Pennsylvanie (PDE) catégorise les valeurs de l'AGI comme suit :

-2,00 et moins (affichées en rouge dans les rapports PVAAS) : Preuve significative que les élèves n'ont pas atteint la norme du développement académique de la PE (PA).

- -1,00 à -1,99 (affiché en jaune dans le rapport PVAAS) : Preuve modérée que les élèves n'ont pas atteint la norme du développement académique de la PE(PA)
- -1,00 à +1,00 (affiché en vert dans le rapport PVAAS) : Preuve que les élèves ont atteint la norme de développement académique de la PE(PA).
- +1,00 à +1,99 (affiché en bleu clair dans le rapport PVAAS) : Preuve modérée que les élèves ont dépassé la norme pour le développement académique de la PE(PA).
- +2,00 et plus (affiché en bleu foncé dans le rapport PVAAS) : Preuve forte que les élèves ont dépassé la norme de développement académique de la PA(PA).

Sur SPREE, les écoles ont un but de 2,00 ou plus (bleu foncé dans le rapport PVAAS) pour chaque année. Les écoles qui obtiennent un

score égal ou supérieur à ce niveau reçoivent la note "Atteint" ou "Atteint et en amélioration", selon les résultats de l'année précédente.

Les écoles qui passent d'une "catégorie" à une autre - par exemple, du jaune au vert (de -1,50 à 0,25) - sont identifiées comme "en progrès". Les écoles qui restent dans la même catégorie de couleur ne sont pas considérées comme s'améliorant.

En ce qui concerne les rapports SPREE 2021-2022 - Parce que les mesures de développement s'appuient fortement sur les performances des élèves de l'année scolaire 2020-2021, quand peu d'élèves ont participé aux évaluations de l'État en raison de la pandémie de COVID-19, les mesures PVAAS AGI ne sont pas incluses dans le rapport SPREE 2021-2022. Le DÉP (PDE) a aussi indiqué que les résultats de l'année scolaire 2020-2021 ne devraient pas être utilisés à des fins de responsabilisation.